

Sport
CERTIFICAT

DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Animateur de loisir sportif

Option : Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression

- La **Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire** déléguée pour la mise en œuvre du certificat de qualification professionnelle (CQP) d'Animateur de loisir sportif,
- Vu la décision du Directeur Général de France Compétences en date du 01 juillet 2022 et pour une durée de 2 ans portant sur l'enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles, RNCP 36661, code NSF 335,
- Vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant le CQP,
- Vu l'avenant n° 169 du 30 juin 2022 à la CCNS portant création du CQP,
- Vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),
- Vu la décision délibérative du jury réuni le 12/07/2023 à PARIS

L'Organisme Certificateur de la branche du Sport (OC Sport) et la Commission Paritaire Nationale Emploi, Formation (CPNEF) du sport délivrent le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'Animateur de loisir sportif, **Option : Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression**,

Niveau 4 de qualification du Cadre National des Certifications Professionnelles et du Cadre Européen des Certifications,

à **Dominique MONGIN** né(e) le 31/08/1963 à **CHAUMONT**, (France)

Pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine des activités de loisir sportif.

Fait à Paris, le 18/07/2023

Pour la CPNEF sport

La Présidence

Pour l'OC SPORT

La Présidence

Le titulaire